

Le paradoxe du revenu universel

31 juillet 2026 - Denis Favre

Pourquoi ceux qui construisent l'intelligence artificielle veulent vous verser de l'argent chaque mois

L'homme qui dirige l'entreprise qui construit la technologie susceptible de supprimer votre emploi milite pour qu'on vous verse de l'argent chaque mois, sans condition, afin que vous puissiez vivre sans travailler. Ce n'est pas une provocation de tribune : c'est la position publique, documentée et financée sur ses deniers personnels, de Sam Altman, patron d'OpenAI. Et il n'est pas seul. Une part notable de l'élite technologique américaine — Elon Musk, Marc Andreessen, Reid Hoffman — défend une idée qui, il y a vingt ans encore, appartenait presque exclusivement au vocabulaire de la gauche redistributive. Ce déplacement mérite mieux qu'un slogan. Il mérite qu'on regarde les chiffres, les expériences, les mécanismes de financement, et surtout ce que ce débat, tel qu'il est posé, réussit très efficacement à ne pas poser.

Un paradoxe qui n'est pas une hypocrisie évidente

Commençons par les faits, parce qu'ils sont plus étranges que la caricature. Entre 2019 et 2020, Sam Altman réunit environ 60 millions de dollars, dont 14 millions issus de sa fortune personnelle, pour financer ce qui deviendra la plus vaste expérimentation randomisée jamais conduite aux États-Unis sur les transferts monétaires inconditionnels. Le dispositif est confié à OpenResearch, un laboratoire à but non lucratif qu'il soutient depuis 2015. De novembre 2020 à octobre 2023, trois mille personnes à bas revenus, âgées de 21 à 40 ans, réparties entre le Texas et l'Illinois, sont suivies : mille d'entre elles reçoivent mille dollars par mois pendant trois ans, sans aucune condition ; les deux mille autres, groupe témoin, reçoivent cinquante dollars mensuels.

Il ne s'agit donc pas d'un tweet ni d'une posture. Il s'agit d'un protocole scientifique long, coûteux, confié à des chercheurs universitaires, dont les premiers résultats ont été publiés en juillet 2024 et se sont révélés nettement moins flatteurs pour la thèse que ne l'espérait son financeur. Nous y reviendrons.

En parallèle, Altman cofonde en 2021, avec Alex Blania et Max Novendstern, un projet nommé Worldcoin — rebaptisé World à l'automne 2024. L'ambition affichée : créer une identité numérique

universelle, vérifiée par un scan de l'iris au moyen d'un appareil sphérique baptisé l'Orb, et distribuer à chaque humain ainsi authentifié une part d'une cryptomonnaie mondiale. En clair : l'infrastructure technique d'un revenu universel planétaire, construite non par un État, mais par une société privée adossée à du capital-risque.

Elon Musk, de son côté, tient la même ligne depuis 2016, en plus radical. Il ne parle plus de revenu de base mais de « revenu universel élevé ». Au printemps 2026, lors du Abundance Summit puis sur son réseau social, il résume sa thèse en une phrase : l'intelligence artificielle et les robots pourront tout faire, il en résultera un revenu universel élevé, et le travail deviendra optionnel. Le raisonnement est cohérent avec sa propre feuille de route industrielle : si Tesla produit à grande échelle des robots humanoïdes, l'effondrement des coûts de production entraînera une déflation durable, l'abondance matérielle rendra la rareté résiduelle, et les États n'auront plus qu'à émettre de la monnaie vers les citoyens.

On notera l'ironie, que Musk lui-même n'a pas cherché à démentir lorsqu'elle lui a été opposée : il annonce que l'argent cessera d'être pertinent quelques semaines après l'introduction en bourse de SpaceX, qui a fait de lui le premier détenteur d'une fortune supérieure à mille milliards de dollars.

Marc Andreessen occupe une position différente, et plus inconfortable. Son Manifeste techno-optimiste, publié en octobre 2023, célèbre l'abondance produite par la technologie, mais il combat frontalement les régulations et la fiscalité qui permettraient d'en organiser le partage. Reid Hoffman, cofondateur de LinkedIn, se montre plus favorable à un revenu garanti financé par une taxation des gains de productivité, ce qui rend sa position politiquement plus cohérente, sinon plus populaire dans son milieu.

Ce qui unit ces quatre trajectoires n'est pas une doctrine sociale. C'est une conviction technologique : l'automatisation cognitive va découpler la production de la richesse et l'emploi humain, et cette rupture appelle un dispositif que le salariat ne pourra plus assurer.

Une idée vieille de cinq siècles

Le revenu universel de base — UBI, pour universal basic income — désigne un versement régulier, individuel, inconditionnel et universel, sans contrepartie de travail ni examen de ressources, d'un montant censé couvrir les besoins essentiels. Quatre adjectifs, dont chacun a été contesté pendant cinq siècles.

Thomas More évoque dès 1516, dans L'Utopie, l'idée qu'il vaut mieux garantir à chacun des moyens d'existence que de pendre les voleurs. Dix ans plus tard, l'humaniste Juan Luis Vives propose aux magistrats de Bruges un revenu minimum municipal financé par la ville. En 1797, Thomas Paine, l'un

des pères fondateurs américains, publie *La Justice agraire* et défend une thèse plus radicale encore : la terre étant une propriété commune de l'humanité, ceux qui l'ont appropriée doivent à tous les autres une compensation. Il propose un fonds national versant une somme à chaque citoyen atteignant sa majorité, puis une rente annuelle à partir de cinquante ans. Ce n'est pas de la charité, écrit-il, c'est un droit.

Le vingtième siècle voit l'idée traverser tout l'échiquier politique. Milton Friedman, figure du libéralisme économique, défend en 1962 l'impôt négatif sur le revenu, une version fiscale du revenu garanti destinée précisément à remplacer la bureaucratie de l'État social. Martin Luther King, dans son dernier livre en 1967, appelle à un revenu garanti comme seule solution directe à la pauvreté. Richard Nixon fait voter par la Chambre des représentants, en 1970, un Family Assistance Plan qui en reprend l'architecture ; le Sénat l'enterre. Le Canada mène entre 1974 et 1979 l'expérience Mincome au Manitoba, dont les données resteront des décennies dans des cartons avant d'être exhumées et analysées. En 1986, la fondation du Basic Income European Network, autour du philosophe belge Philippe Van Parijs, installe l'idée dans le débat académique européen.

Ce qui est nouveau, aujourd'hui, n'est donc ni le concept ni les arguments. C'est le porte-drapeau. Pendant deux siècles, le revenu universel a été porté par des philosophes moraux, des syndicalistes, des économistes hétérodoxes et des militants de la lutte contre la pauvreté. Il est aujourd'hui porté, avec des moyens sans commune mesure, par ceux qui détiennent les moyens de production de l'automatisation. Ce changement de locuteur ne modifie pas l'idée, mais il modifie profondément ce qu'elle sert à dire.

Ce que dit réellement la recherche

Le débat français sur le revenu universel souffre d'un vice récurrent : il se mène presque entièrement à coups d'intuitions morales — « les gens ne travailleraient plus », « la dignité passe par le travail », « cela créerait de l'inflation » — alors qu'il existe désormais un corpus empirique considérable. Ce corpus ne tranche pas tout, loin de là. Mais il élimine plusieurs peurs et en installe d'autres, souvent plus sérieuses.

La Finlande : le pays qui a testé, puis renoncé

Entre janvier 2017 et décembre 2018, la Finlande a conduit la première expérimentation nationale, statutaire et randomisée au monde. Deux mille chômeurs âgés de 25 à 58 ans, tirés au sort parmi les allocataires de Kela, l'organisme de sécurité sociale, ont reçu 560 euros par mois, nets d'impôt, sans condition et sans obligation de recherche d'emploi — y compris s'ils retrouvaient du travail.

Les résultats définitifs, publiés en mai 2020, se lisent en deux temps. Sur l'emploi, l'effet est faible : la première année, la différence avec le groupe témoin est statistiquement nulle, de l'ordre de quatre dixièmes de journée travaillée sur l'année ; la seconde année, le groupe bénéficiaire travaille en moyenne six jours de plus. Mais les chercheurs eux-mêmes refusent d'attribuer cet écart au revenu de base : en 2018, le gouvernement finlandais a introduit un « modèle d'activation » qui durcissait les obligations des chômeurs du groupe témoin, ce qui a détruit la comparabilité du protocole.

Sur le bien-être, en revanche, les écarts sont nets et convergents. Les bénéficiaires déclarent une satisfaction de vie supérieure, moins de tension psychique, moins d'épisodes dépressifs, moins de sentiment de solitude, une meilleure perception de leurs propres capacités cognitives — mémoire, concentration, apprentissage — et un niveau de confiance plus élevé, envers les institutions comme envers autrui. Les entretiens qualitatifs font apparaître un gain d'autonomie et une participation sociale plus diversifiée hors emploi.

La limite majeure, rarement citée, est méthodologique : l'enquête de bien-être n'a pas comporté de mesure initiale, ce qui affaiblit l'interprétation causale. Et le montant, 560 euros, ne couvrait pas les besoins essentiels dans un pays au coût de la vie élevé. La Finlande a testé un revenu partiel, sur une population unique — des chômeurs indemnisés — pendant deux ans. Le gouvernement n'a pas reconduit l'expérience.

Le Kenya : la seule expérience conçue pour durer douze ans

Depuis 2017, l'organisation GiveDirectly conduit avec des chercheurs du MIT, de Princeton et de l'UC San Diego l'étude la plus ambitieuse jamais lancée sur le sujet. Près de 300 villages ruraux des comtés de Siaya et Bomet ont été répartis aléatoirement en quatre bras : environ quarante-quatre villages perçoivent un revenu de base de l'ordre de 0,75 dollar par adulte et par jour — soit environ 22,50 dollars mensuels — pendant douze ans ; quatre-vingts villages le perçoivent pendant deux ans seulement ; soixante et onze villages reçoivent un versement unique d'environ 500 dollars, équivalent au total des deux ans ; une centaine de villages servent de témoins. Au total, plus de vingt mille personnes, pour une enveloppe d'environ trente millions de dollars.

L'intérêt de ce dispositif est qu'il isole une variable que personne n'avait jamais testée : non pas le montant, mais l'horizon. Les trois groupes traités reçoivent, au bout de deux ans, à peu près la même somme totale. Seule diffère l'anticipation de ce qui suivra.

Les premiers résultats, publiés fin 2023, sont contre-intuitifs sur deux points. D'abord, la crainte de l'oisiveté ne se matérialise dans aucun des trois bras : les bénéficiaires ne travaillent pas moins, ne boivent pas davantage, et créent nettement plus d'activités économiques indépendantes. Ensuite, et c'est le résultat le plus commenté, le revenu mensuel de courte durée est de loin le moins efficace des trois designs. Le versement unique et l'engagement sur douze ans produisent des effets bien

supérieurs, parce qu'ils permettent l'investissement. Les bénéficiaires du bras long ont d'ailleurs contourné la mensualisation en utilisant massivement les tontines locales : chacun verse sa mensualité dans un pot commun que se partage à tour de rôle un membre du groupe, transformant un flux en capital.

La leçon dépasse largement l'Afrique rurale : ce qui rend un transfert transformateur n'est pas seulement son montant, c'est la certitude qu'il durera. Un revenu garanti pour deux ans est une aide ; un revenu garanti pour douze ans est une base sur laquelle on prend des risques.

L'Alaska : quarante-quatre ans de dividende, et une fragilité politique

L'Alaska verse depuis 1982 un dividende annuel à chaque résident, financé par les revenus d'un fonds souverain constitué à partir de la rente pétrolière. Ce n'est pas exactement un revenu universel — le versement est annuel, variable, et conditionné à une résidence d'au moins un an — mais c'est le seul dispositif universel et inconditionnel ayant fonctionné à l'échelle d'un territoire entier pendant plus de quatre décennies.

Les montants ont beaucoup varié : de quelques centaines de dollars dans les années quatre-vingt à 3 284 dollars en 2022, versement exceptionnel d'aide énergétique compris. En 2025, le dividende s'est établi à mille dollars exactement, pour plus de six cent mille bénéficiaires, soit environ 685 millions de dollars — l'une des trois premières dépenses de l'État.

Les travaux académiques disponibles convergent : le dividende n'a pas réduit l'emploi à temps plein. Il a légèrement accru le travail à temps partiel, soutenu l'emploi saisonnier hivernal, et fait temporairement baisser la délinquance contre les biens dans les semaines suivant le versement d'octobre. Des recherches de l'Université d'Alaska Anchorage suggèrent qu'un dollar versé à un enfant génère plus d'un dollar d'économies futures de dépenses de santé. L'Alaska figure parmi les États américains où les inégalités de revenu sont les plus faibles, et le dispositif est défendu par les deux partis.

Mais l'Alaska enseigne aussi la leçon la plus dérangeante pour les partisans du revenu universel. Depuis 2017-2018, le montant n'est plus déterminé par la formule statutaire d'origine mais négocié chaque année dans le budget de l'État. La formule aurait donné autour de 3 650 dollars en 2026 ; la législature en a voté trois à quatre fois moins. Autrement dit : un transfert inconditionnel dans son principe reste parfaitement conditionnel dans son montant, dès lors qu'il dépend d'un arbitrage budgétaire annuel. C'est la question centrale que le débat technologique escamote — non pas « peut-on verser », mais « qui décide, chaque année, de combien ».

La Namibie : des résultats spectaculaires, une méthode fragile

Entre janvier 2008 et décembre 2009, les villages d'Otjivero et Omitara, en Namibie, ont vu chacun de leurs habitants de moins de soixante ans recevoir cent dollars namibiens par mois, environ douze dollars américains. Les chiffres rapportés par la coalition à l'origine du projet sont impressionnants : recul du taux de pauvreté des ménages de 76 % à 37 %, chute de la malnutrition infantile de 42 % à 10 % en six mois, effondrement de l'abandon scolaire, hausse de l'activité économique de 44 % à 55 % et recul du chômage de quinze points, de 60 % à 45 %.

Ces résultats doivent être maniés avec précaution, et la prudence n'enlève rien à leur intérêt. L'expérience n'avait pas de groupe témoin randomisé, elle a été évaluée par ses propres promoteurs, elle portait sur un millier de personnes pendant deux ans, et une immigration significative vers les villages bénéficiaires a mécaniquement dilué les montants. Surtout, dans un contexte de pauvreté extrême, douze dollars mensuels changent la vie d'une manière qui n'a aucun équivalent dans une économie développée. La transposabilité est nulle. Ce que la Namibie démontre, c'est l'efficacité des transferts monétaires contre la misère absolue, pas la viabilité d'un revenu universel en France ou aux États-Unis.

Et la grande étude américaine financée par Sam Altman ?

C'est ici que le récit se complique, et c'est ce qui rend l'histoire intéressante. Les résultats publiés par OpenResearch en juillet 2024 sont, pour l'essentiel, une douche froide administrée à son financeur.

Le positif d'abord. Les bénéficiaires ont augmenté leurs dépenses d'environ 310 dollars par mois, affectés en priorité à l'alimentation, au loyer et aux transports. Ils ont donné davantage à leurs proches — vingt-deux dollars mensuels de plus, soit 26 % au-dessus du groupe témoin. Ils ont consulté médecins et dentistes plus souvent, déménagé plus facilement, cherché un emploi de manière plus sélective, épargné et budgété davantage, exploré plus de pistes de formation et d'entrepreneuriat. Les enquêtes de suivi publiées en 2025 montrent une amélioration nette de la qualité des pratiques parentales et des dépenses consacrées aux enfants. Aucun surcroît de consommation d'alcool ou de drogues n'a été observé — au contraire, la première année.

Le reste est plus sévère. L'offre de travail a légèrement reculé : environ 1,3 heure de moins par semaine, et pour chaque dollar reçu, les revenus propres du foyer ont baissé d'au moins douze cents, le revenu total du ménage d'au moins vingt et un cents. Aucun effet mesurable sur la santé physique. Aucune amélioration de la qualité des emplois occupés. La baisse du stress, très marquée la première année, s'est estompée ensuite. Et l'augmentation de l'endettement — crédits automobiles, notamment — a fait reculer le patrimoine net des bénéficiaires sur les trois ans. Trente-six mille dollars n'ont pas suffi à modifier durablement la santé financière de gens pauvres dans une économie où le logement, la santé et l'éducation coûtent ce qu'ils coûtent.

La directrice de recherche du programme a résumé la chose sans détour : ces versements sont bénéfiques à bien des égards, mais ils ne sont pas une solution miracle et présentent des limites nettes.

Le noyau solide, et ce qui reste ouvert

En agrégeant les expériences — Finlande, Kenya, Alaska, Namibie, États-Unis, et plus de cent cinquante pilotes locaux américains — un noyau de résultats robustes se dégage.

Le mythe de l'oisiveté ne résiste pas aux données. Aucune expérience sérieuse n'a observé de retrait massif du marché du travail. Les réductions d'heures, quand elles existent, sont marginales et vont majoritairement vers les soins aux proches, la formation ou une recherche d'emploi plus exigeante.

Les effets sur la santé mentale, le stress et le sentiment d'autonomie sont les plus constants et les plus mesurables de toute la littérature.

L'argent inconditionnel ne finance pas les addictions. C'est l'une des rares questions sur lesquelles le consensus empirique est total.

La création d'activité augmente, à condition que l'horizon soit long ou le versement suffisamment massif pour permettre un investissement.

Les effets sur les enfants — nutrition, scolarisation, qualité des pratiques parentales — sont réels, mais lents et difficiles à convertir en résultats scolaires à court terme.

Ce qui reste ouvert, en revanche, est précisément ce qui compte pour décider d'une politique publique. Aucune expérience n'a jamais testé un revenu universel véritablement universel : toutes portent sur des échantillons, ce qui neutralise par construction les effets d'équilibre général. On ne sait donc rien de solide sur l'inflation qu'une distribution généralisée provoquerait, en particulier sur les loyers, dont l'offre est rigide et qui capteraient probablement une part du transfert. On ne sait rien des effets sur les salaires d'embauche des métiers pénibles, ni sur les flux migratoires, ni sur la soutenabilité budgétaire à vingt ans. Et l'on ne sait rien, surtout, de ce qui se passe quand un tel dispositif rencontre le cycle politique — sauf ce que l'Alaska nous montre, qui n'est pas rassurant.

Le retournement de Sam Altman

Le fait le plus significatif de ces deux dernières années est passé relativement inaperçu : celui qui a financé la plus grande étude au monde sur le revenu universel a changé d'avis après en avoir lu les résultats.

Dans un entretien accordé au printemps 2026, Sam Altman déclare ne plus croire au revenu universel de base autant qu'auparavant, et se dire désormais bien plus intéressé par des formes de propriété

collective. Ce n'est pas un reniement complet — il continue de juger les transferts monétaires utiles — mais un déplacement de la question : verser un revenu ne suffit pas si l'on ne possède rien de ce qui le produit.

À la place, il avance l'idée d'un « calcul de base universel » : plutôt que de distribuer des dollars, distribuer des droits d'accès à la puissance de calcul des modèles d'intelligence artificielle, ou des parts dans un fonds public adossé aux actifs qui génèrent la richesse. L'intuition est défendable. Un revenu est un flux, révisable chaque année par un parlement ; une part de propriété est un stock, plus difficile à reprendre, et qui croît avec la valeur de ce qu'elle représente.

Il faut ici rendre justice à Altman sur un point où la critique courante est injuste. On lui reproche de défendre le revenu universel sans jamais proposer de modèle de financement. C'est factuellement inexact : dans un essai publié en mars 2021, intitulé « La loi de Moore pour toute chose », il proposait un American Equity Fund alimenté par un prélèvement annuel de 2,5 % sur la valeur de marché des grandes entreprises, acquitté en actions plutôt qu'en numéraire, et par un prélèvement équivalent sur la valeur des terrains privés. Il en estimait le rendement, à dix ans, à environ 13 500 dollars par adulte et par an. Un impôt sur le capital, donc, payé en titres, transformant progressivement chaque citoyen en actionnaire de l'économie automatisée.

Le reproche pertinent n'est donc pas l'absence de modèle. C'est que ce modèle, une fois formulé, n'a jamais été porté nulle part : ni dans les positions publiques d'OpenAI, ni dans son activité de représentation d'intérêts, ni dans les arbitrages fiscaux que le secteur défend effectivement à Washington et à Bruxelles. Une proposition écrite sur un blog personnel et jamais convertie en action politique n'est pas un programme ; c'est une position de repli argumentative.

Elon Musk présente une variante du même écart. Son « revenu universel élevé » repose sur une hypothèse de déflation généralisée qui rendrait le financement indolore : si tout devient quasi gratuit, il suffirait d'émettre de la monnaie. C'est une théorie, pas un mécanisme. Elle suppose résolue la seule question qui compte — la répartition de la propriété des robots — en postulant que l'abondance la rendra sans objet.

Qui paie ? L'arithmétique qu'on évite

Trois familles de financement circulent dans le débat public. Aucune n'est absurde ; aucune n'est indolore.

La taxe sur les robots

Défendue notamment par Bill Gates dès 2017, elle consiste à taxer les gains de productivité des entreprises qui automatisent, afin de compenser les cotisations sociales perdues avec les emplois. Le Parlement européen l'a examinée et rejetée en février 2017, dans le cadre du rapport sur les règles de droit civil en robotique, par crainte de pénaliser l'innovation européenne face aux États-Unis et à la Chine. En France, Benoît Hamon en avait fait l'un des piliers de son revenu universel d'existence lors de la campagne présidentielle de 2017 — 600 euros mensuels, portés à 750 — proposition qui n'a pas résisté au verdict des urnes.

L'objection technique est sérieuse : définir un robot est juridiquement impossible. Un tableur est-il un robot ? Un modèle de langage exécuté sur un serveur loué à l'étranger ? Toute assiette assise sur l'outil, et non sur le résultat, est contournable en quelques mois. Les économistes qui prennent l'idée au sérieux préfèrent donc taxer la valeur ajoutée ou les profits, ce qui revient à un débat fiscal classique — et bien plus difficile à faire passer pour une innovation.

La redistribution des profits de l'IA

C'est le modèle alaskien transposé : les gains de l'automatisation, comme la rente pétrolière, appartiendraient à la collectivité, qui en percevrait un dividende via un fonds souverain. C'est aussi, en substance, ce que propose désormais Altman avec ses parts de calcul.

Le problème est que le pétrole est un actif localisé, taxable là où il se trouve. Un modèle d'intelligence artificielle est un actif mobile, entraîné n'importe où, hébergé n'importe où, dont la valeur réside dans des poids numériques et une propriété intellectuelle infiniment délocalisables. Un fonds souverain de l'IA suppose donc soit une coordination fiscale internationale d'une ampleur inédite, soit une forme de nationalisation partielle des acteurs concernés. Autrement dit, la solution la plus élégante sur le papier est la plus improbable politiquement.

La fusion des minima sociaux

C'est l'option la plus souvent présentée comme neutre budgétairement : supprimer ou fusionner les aides existantes pour financer le versement universel. Faisons l'arithmétique, puisqu'elle est rarement faite.

La France compte environ 53 millions d'adultes. Un revenu de 600 euros mensuels représenterait de l'ordre de 380 milliards d'euros par an ; à 1 000 euros, environ 635 milliards. La dépense de protection sociale française avoisine, elle, 850 à 900 milliards d'euros. La substitution semble donc possible — jusqu'à ce qu'on regarde la composition de ces 900 milliards.

Environ 40 % sont des retraites et 30 % des dépenses de santé. Or un revenu universel ne remplace ni l'un ni l'autre : personne ne propose sérieusement de substituer 600 euros mensuels à une pension de

retraite contributive, ni de faire financer une hospitalisation par un versement forfaitaire. Ce qu'un revenu universel peut effectivement absorber, ce sont les minima sociaux, la prime d'activité, une partie des prestations familiales et, dans les versions les plus radicales, l'assurance chômage — un ensemble qui pèse plutôt entre 100 et 150 milliards d'euros. Le solde à financer se situe donc entre 250 et 500 milliards d'euros annuels, soit entre huit et seize points de produit intérieur brut.

Ce chiffre n'interdit rien : il indique simplement qu'un revenu universel n'est pas une réforme technique de simplification administrative, mais une refondation complète du contrat fiscal et social, comparable en ampleur à la création de la Sécurité sociale. Les partisans les plus honnêtes de l'idée l'assument. Les promoteurs technologiques, en général, s'en dispensent.

L'angle mort : le travail du clic

Il existe une critique plus profonde que celle du financement, et elle vise le récit lui-même. Elle est portée en France par le sociologue Antonio Casilli, dont les travaux sur ce qu'il nomme le « travail du clic » ont durablement déplacé le débat.

La thèse est simple et dérangeante. L'automatisation, telle qu'elle se déploie réellement, ne consiste pas à remplacer des humains par des machines. Elle consiste à fragmenter le travail humain en micro-tâches, à les délocaliser via des plateformes, à les payer à la pièce et à les rendre invisibles. Les systèmes d'intelligence artificielle ne fonctionnent pas malgré les humains : ils fonctionnent grâce à des cohortes de travailleurs qui annotent des images, étiquettent des textes, transcrivent des sons, vérifient des sorties de modèles, modèrent des contenus et, de plus en plus, corrigent les réponses des systèmes conversationnels pour les rendre acceptables.

Ce ne sont pas les machines qui font le travail des hommes ; ce sont des hommes que l'on conduit à accomplir, pour les machines, un travail invisible et sous-payé.

Ce n'est pas une conjecture. En janvier 2023, une enquête du magazine Time a établi qu'OpenAI avait eu recours, via un sous-traitant, à des travailleurs kényans rémunérés autour de deux dollars de l'heure pour étiqueter des contenus décrivant violences, abus sexuels et automutilations, afin d'entraîner les filtres de sécurité de ChatGPT. Les estimations issues des travaux universitaires sur le micro-travail chiffrent en dizaines de millions, voire davantage, le nombre de personnes concernées à l'échelle mondiale, majoritairement dans les pays du Sud.

La conséquence logique est vertigineuse. Si la richesse produite par l'intelligence artificielle repose en partie sur un travail humain précaire, non reconnu comme tel et rémunéré à des niveaux qui n'existent nulle part dans les pays où siègent les entreprises concernées, alors le revenu universel financé par cette richesse serait, pour partie, payé par l'exploitation de celles et ceux qu'il prétend protéger. Et

une seconde ironie s'ajoute à la première : le Kenya, qui fournit une part de cette main-d'œuvre d'annotation, est aussi l'un des premiers pays à avoir suspendu les opérations de World, le projet d'identité biométrique d'Altman, pour des motifs de protection des données personnelles.

Le revenu universel comme infrastructure privée

Le cas de World mérite qu'on s'y arrête, parce qu'il expose la logique dans son état le plus pur. Le projet propose de distribuer un revenu universel mondial à des humains identifiés par un scan de leur iris, via une cryptomonnaie émise par une fondation privée. Il revendique aujourd'hui plusieurs dizaines de millions d'utilisateurs, dont une fraction importante vérifiée par l'Orb, et a noué des partenariats avec des plateformes grand public pour attester qu'un utilisateur est bien humain — l'argument de vente ayant évolué, à mesure que les modèles progressaient, du revenu universel vers la « preuve d'humanité » face aux robots conversationnels.

Les autorités de protection des données de plusieurs pays ne l'ont pas entendu ainsi. L'Espagne et le Portugal ont ordonné la suspension du service ; le Kenya, l'Indonésie, la Thaïlande et le Brésil ont pris des mesures de suspension ou d'enquête ; la CNIL française a ouvert une investigation dès 2023 sur la légalité de la collecte et les conditions de stockage des données biométriques. Des reportages ont documenté, dans plusieurs pays à faible revenu, la revente de scans d'iris pour quelques dizaines de dollars.

Retenons la structure plutôt que l'anecdote. Dans ce modèle, le revenu universel n'est pas un droit politique garanti par une collectivité à ses membres ; c'est un service distribué par une entreprise à des utilisateurs vérifiés, dont l'identité biométrique constitue l'actif. La différence n'est pas de degré. Un droit se réclame devant un juge ; un service se résilie.

Générosité, culpabilité, stratégie — ou légitimation

Reste la question initiale : pourquoi ceux qui construisent l'automatisation en sont-ils devenus les plus visibles avocats ? Trois lectures circulent, et elles ne s'excluent pas.

La lecture généreuse est la plus simple : ces gens voient arriver, avant tout le monde et de l'intérieur, une transformation du marché du travail qu'ils jugent inévitable, et ils cherchent sincèrement un amortisseur. Le fait qu'Altman ait engagé quatorze millions de dollars personnels dans une étude scientifique dont il ne contrôlait pas les résultats, puis qu'il ait publiquement révisé sa position à la lecture de ces résultats, plaide pour une part de sincérité.

La lecture psychologique est celle de la culpabilité anticipée : on ne construit pas une technologie dont on répète qu'elle supprimera des millions d'emplois sans avoir besoin de se raconter qu'on a prévu la

suite. Le revenu universel joue alors le rôle d'une absolution par avance.

La lecture stratégique est la plus froide : un consommateur sans revenu n'achète rien. Une économie entièrement automatisée dont la population n'a plus de pouvoir d'achat s'effondre par le côté de la demande. Le revenu universel devient, dans cette perspective, moins une politique sociale qu'une subvention publique à la demande adressée à des produits privés — l'État finançant les clients d'entreprises qui ont supprimé les salaires.

Il en existe une quatrième, plus intéressante que les trois précédentes parce qu'elle ne suppose aucune mauvaise foi : la légitimation. Défendre le revenu universel permet de déplacer le débat public du terrain de la propriété vers celui de la compensation. Tant qu'on discute du montant du chèque, on ne discute pas de qui possède les modèles, de qui capte les gains de productivité, ni de qui décide de la redistribution. Ce n'est pas un complot ; c'est un effet de cadrage, et il fonctionne d'autant mieux qu'il est sincère.

Ce qu'il faut retenir

Le revenu universel n'est ni l'utopie que ses partisans décrivent, ni la catastrophe que ses adversaires annoncent. C'est un instrument, dont les effets sont désormais assez bien documentés à petite échelle et presque entièrement inconnus à grande échelle.

Ce que les données établissent : il n'encourage pas l'oisiveté, il améliore massivement la santé mentale et le sentiment de contrôle sur sa propre vie, il soutient l'initiative économique quand il est garanti sur la durée, il n'est pas dilapidé. Ce qu'elles n'établissent pas : qu'il puisse être financé dans une économie développée sans une refondation fiscale majeure, qu'il résiste à l'inflation qu'il pourrait déclencher sur les biens à offre rigide, et qu'il survive politiquement au premier retournement budgétaire — l'Alaska suggérant plutôt le contraire.

Et il reste ce déplacement décisif, opéré par celui-là même qui avait le plus investi dans l'idée : verser un revenu, ce n'est pas partager une propriété. Un revenu se vote chaque année ; une part de capital se possède. Dans une économie où la valeur se concentre dans quelques modèles, quelques centres de calcul et quelques portefeuilles de brevets, la question de savoir combien on verse aux gens est peut-être moins décisive que celle de savoir ce qu'ils possèdent.

Tant que le débat restera cadré sur le montant du chèque, il aura l'élégance des idées séduisantes et l'inefficacité des architectures manquantes. Les trois questions qui comptent sont ailleurs, et elles sont simples à formuler : qui contrôle l'intelligence artificielle, qui perçoit les gains de productivité qu'elle dégage, et qui décide, chaque année, de ce qui sera redistribué. Aucun revenu universel ne tiendra debout tant que ces trois-là resteront sans réponse.

